

Séance du 5 juin 2026.

Le cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement et régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULANGER Steve, Maire, en séance ordinaire.

Étaient présents :

Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BREARD, FOURNEAUX, LEMAISTRE, MAHU, RICHARD VASSEUR,

Mesdames BARBIER, BRAINVILLE, GAINVILLE, MATÉ, MUSONI, PETIT

Pouvoirs :

Madame CARPENTIER pourvoir à Monsieur RICHARD

Ouverture de la séance à 18 h 30.

Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire de séance,

Formant la majorité des membres en exercice : Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT Monsieur FOURNEAUX est nommé secrétaire de séance, et Madame Muriel BEAUPÈRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Il s'agit d'une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire explique que ce point n'était pas inscrit initialement à l'ordre du jour, mais que l'entreprise sélectionnée peut intervenir durant les vacances d'octobre, c'est pourquoi il y a besoin de déposer la demande de fonds de concours rapidement, afin que les travaux puissent être autorisés durant les vacances scolaires.

Vote pour ajouter 1 point à l'ordre du jour

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité l'ajout d'une délibération pour demander un fonds de concours pour la démolition de la cheminée de la mairie.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 23-04-2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée.

Vote du procès-verbal de la dernière séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

2. Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

A la demande de la Préfecture, les conseils municipaux sont invités à élire les délégués afin de procéder le 27 septembre 2026 à l'élection des sénateurs. Pour cela, la Préfecture nous impose d'élire au scrutin de liste paritaire, trois délégués titulaires, et 3 délégués suppléants. (2 titulaires et 2 suppléants de la liste majoritaire, et 1 titulaire et 1 suppléant de la seconde liste).

Ainsi une liste est déposée, dénommée liste commune Neville

Madame MATÉ, Monsieur BOULANGER, Madame BARBIER, Monsieur FOURNEAUX, Madame GAINVILLE, Monsieur LEMAISTRE

A la suite du dépouillement, on dénombre 15 voix pour cette liste. La liste est donc élue.

3. Désignation des référents à la participation citoyenne de Neville,

Monsieur le Maire explique que la commune possède une convention avec la gendarmerie depuis quelques années maintenant et explique qu'à la suite des élections municipales, il convient de renommer les référents. Il énonce les personnes proposées pour être référents sur la commune et profite pour les remercier : Messieurs BATTÉ Ludovic, MATÉ Guy, LAUS Jean, CLAEYSSSENS Marc, RICHARD Antoine, MASSON Samuel et BOULANGER Steve. Une réunion est programmée avec la gendarmerie le 11 juin, à la suite de celle-ci une communication sera faite afin de faire connaître ces personnes et les quartiers concernés.

Vote référents

L'ensemble des membres approuve la liste de référents proposée.

4. Demande modification des horaires d'extinction de l'éclairage public,

Monsieur le Maire explique qu'actuellement l'extinction de l'éclairage public est à 22 h 00, depuis quelque temps il y a eu une augmentation des incivilités sur la commune, et dans une première mesure, on propose de repousser l'heure d'extinction à 23 h 00. Monsieur le Maire évoque l'entretien avec notre référente auprès d'Enedis, selon elle, ce décalage d'une heure ne fera pas augmenter de manière significative la facture d'électricité. Elle va nous activer une plateforme où nous pourrons suivre en temps réel la consommation des différents PDL. Monsieur FOURNEAUX indique qu'il sera bon tout de même de voir la différence de consommation. Madame GAINVILLE indique que selon la vision, nous pourrons revenir en arrière. Monsieur le Maire précise qu'elle a proposé des détecteurs de mouvement, afin de réguler l'intensité et l'allumage et l'extinction, mais ce point est à voir avec le SDE76. Madame GAINVILLE complète que cela pourrait, dans un premier temps, être réalisé que dans certaines rues.

Vote modification des horaires.

ABSTENTION : Monsieur MAHU

POUR : Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BREARD, FOURNEAUX, LEMAISTRE, RICHARD VASSEUR,

Mesdames BARBIER, BRAINVILLE, CARPENTIER, GAINVILLE, MATÉ, MUSONI, PETIT

5. Demande autorisation de renouveler l'adhésion à la médiation préalable du Centre de Gestion,

Afin de bénéficier de l'action du médiateur du Centre de gestion, les collectivités et établissements publics doivent avoir adhéré à la mission, par convention. Cette adhésion est libre : aucune facturation n'est établie tant que le médiateur du CDG 76 n'a pas été saisi. Dès lors, il ne sera plus possible pour les agents relevant de la collectivité adhérente, de déposer un recours contentieux auprès du juge administratif tant qu'une médiation préalable n'aura pas été tentée. Le centre de Gestion nous propose de renouveler l'adhésion à la médiation qui arrive à échéance le 01er juin 2026, pour une durée de 4ans.

Vote pour autoriser le renouveler de l'adhésion auprès du CDG pour la médiation préalable.

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. Mise en place de l'aide au permis pour les jeunes.

Afin de mettre en application l'un des projets de la campagne électorale de la liste majoritaire, il convient de cadrer sa mise en application. L'objet de la convention, est une aide de 200€ en faveur des 15 à 25ans, habitant depuis au moins 6 mois sur la commune, en contrepartie de 20 heures d'actions d'intérêts collectifs. Cette aide sera versée directement à l'auto-école, elle est rétroactive depuis le 1^{er} janvier 2026, la personne ne peut bénéficier de cette aide, qu'une seule fois, et elle est cumulable avec les autres dispositifs et sans condition de ressources. Un dossier de candidature est a déposé, une fois validé, une convention sera signée entre les parents, l'autoécole et la mairie. Madame BARBIER indique qu'il faut faire attention aux taches demandées.

Le but de cette démarche, est d'aider les jeunes dans leur mobilité, les responsabiliser et leur faire comprendre que l'on n'a rien sans rien.

Madame BARBIER demande, si dans le cas d'une personne plus âgée, qui se sépare et qui souhaite passer le permis, une dérogation est-elle possible? Monsieur le Maire répond malheureusement non. Madame GAINVILLE précise qu'il y a le CCAS.

Vote sur la mise en place de l'aide au permis pour les jeunes

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité la mise en place de l'aide au permis.

7. Mise en place d'un conseil des jeunes,

Ce point était aussi un projet de campagne électorale de la liste majoritaire. Il informe le conseil, qu'un jeune s'est déjà présenté, motivé et d'autres jeunes le sont également. Monsieur le Maire demande qu'un groupe de travail soit constitué cet été, afin de pouvoir mettre en place en septembre le conseil des jeunes. Ainsi, ce groupe de travail, permettra de déterminer les conditions pour être candidat, et les axes de travail. Après des échanges au sein du conseil, il a été décidé d'ouvrir ce conseil des jeunes à partir du CM1 jusqu'au 17ans, d'avoir 10 membres, et une représentation des différentes tranches d'âges.

Vote pour la mise en place d'un conseil des jeunes.

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'un conseil des jeunes, avec la création d'un groupe de travail pour finaliser les détails.

8. Demande autorisation de déposer une candidature au label rural, en lien avec l'association Néville pour vous qui changera de nom à partir du 12 juin pour se dénommer l'association les amis de l'orgue de Neville,

Monsieur le Maire explique ce qu'est ce label, c'est un mode de valorisation d'un patrimoine public, situé sur un territoire rural de - 2000 habitants, c'est la 8^{ème} année d'existence. La candidature doit être déposée avant le 31 août 2026, elle sera travaillée conjointement avec l'association Néville pour vous, et à partir du 12 juin 2026, l'association changera de nom pour s'appeler les amis de l'orgue de Neville. Ce sera donc un dépôt de dossier pour l'Eglise de Neville et son histoire. Monsieur le Maire indique que nous avons la chance d'avoir une personne qui a une très bonne connaissance sur l'Eglise, ce qui aidera à porter ce dossier. Monsieur le Maire ajoute que ce sera l'occasion de porter Neville là où il doit être, avec le patrimoine qui lui appartient.

Vote pour autoriser à déposer une candidature au label rural.

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité le dépôt de la candidature.

9. Demande de Fonds de Concours pour la démolition du conduit de cheminée.

Comme évoqué à l'ouverture du conseil, il s'agit de demander un fonds de concours pour la démolition du conduit de cheminée de la mairie, qui est en très mauvais état. Monsieur le Maire précise que 5 entreprises ont été sollicitées, 2 sont venues sur place, et une seule a envoyé son devis et est disponible pour les vacances d'octobre, l'entreprise est André Leullier son devis est d'un montant de 6 600€ TTC, le devis comprends la démolition et le rebouchage de la souche en ardoises et démoussage de la toiture.

Vote pour autoriser à démolir le conduit de cheminée de la mairie

L'ensemble des membres du conseil approuve à l'unanimité le dépôt de fonds de concours.

10. Questions diverses.

Monsieur le Maire fait un point d'information :

- rencontre avec le responsable du service voirie de la CCCA, un gros point a été réalisé avec lui pour les différents travaux de voirie à entreprendre ; mise en place de feu intelligent comme à Crasville, reprises des marquages, signalisation et des demandes restées en cours, mise à disposition par la CCCA d'un camion pour nettoyer et aspirer les caniveaux.

- rencontre avec la représentante du SDE76, pour une présentation de leurs compétences, explication du fonctionnement et discussions des différentes demandes sur la commune ; ajout de lampadaires, enfouissement des réseaux route de Pleine Sevette et route d'Ingouville... Le SDE ne garde pas, les demandes antérieures, car si cela n'est pas redemandé chaque année selon eux, ce n'est plus d'actualité. Demande à faire avant le 30 juin.

- point fibre : contact avec Seine Maritime Numérique, qui s'est chargé du déploiement de la fibre. Il nous a retracé par mail, il sera renvoyé aux membres du conseil pour des explications plus techniques. SMN ont fait en sorte que toutes les maisons référencées sur Neville au moment du déploiement puisse avoir un raccordement fibre, pour les maisons neuves il y a une création de ligne à faire. Lorsque les opérateurs

indiquent que sur la commune cela n'est pas déployé, cela est faux. Tous les opérateurs peuvent le faire, c'est juste que l'opérateur dans son moyen de mettre en place techniquement la fibre, il s'y prend mal et arrive à saturation de leur réseau. SMN, pour palier à cela, accepte de mettre son réseau à leur disposition afin d'éviter d'engorger les lignes, et ainsi assurer un service à la population. L'idée pour répondre au besoin est de réaliser un questionnaire afin de connaître les Nevillais qui ont la fibre, avec quel opérateur, s'ils souhaitent changer d'opérateur et ceux qui ne l'ont pas mais la souhaiterait. A partir de ces résultats, SMN pourra appuyer auprès de ces délégataires afin de forcer le déploiement.

- Les commissions de la CCCA.

Monsieur le Maire indique avoir postulé sur la commission voirie et la commission bien vieillir en Côte d'Albâtre, il indique ne pas avoir été retenu en commission voirie, il intègre donc bien vieillir en Côte d'Albâtre, de l'habitat, du logement et de la mise à jour des centres bourgs et titulaire au Centre Local d'Information du Nucléaire.

Madame MATÉ intègre les commissions : petite enfance et santé

Madame BARBIER a postulé à la commission transport mobilité douce et finances, mais elle n'a pas été retenue en commission finances, elle intègre donc la commission transport.

Prochain conseil communautaire 17 juin.

- Commission Communales d'Actions Sociales.

Le budget du CCAS est de 15 000€, cette somme est versée par la commune pour l'année. Cette commission comprend, le repas des aînés, les chocolats, le colis, les galettes. Monsieur le Maire rappelle qu'avant le Covid il n'y avait pas de colis. Ce qui a intrigué les membres du CCAS, c'est que dans cette commission, il y a 14 142€ qui sont imputés uniquement au repas colis, galettes..., ce qui conduit à un budget très faible pour venir en aide aux personnes. Ce qui a été décidé par les membres du CCAS, est d'uniformiser l'âge de la galette avec le repas, c'est-à-dire 70ans. Et un sondage a été lancé afin de connaître l'opinion des bénéficiaires entre le repas et le colis. Monsieur le Maire précise que les membres du CCAS ne veulent pas tout retirer, car ce n'est pas le but. Cependant, il y a une volonté de trouver un équilibre entre l'action sociale et le lien avec nos aînés.

- Travaux :

- les volets de la maternelle et du salon de coiffure sont installés, ils sont très appréciés.

- devis sur la remise aux normes des toilettes de l'école, côté maternelle.

- la peinture de l'école, ce projet est reporté en 2027, car les entreprises n'ont pas de disponibilités.

- Résidence de l'Eglise, nous nous sommes renseignés pour réaliser une rétrocession au profit de la CCCA. Cependant pour ce faire, cela nécessite un peu d'investissement de la part de la commune, notamment une ITV complète de tout le réseau. Deux devis ont été réalisés, allant du simple au double, l'entreprise sélectionnée est celle qui travaille avec la CCCA, GHTP pour environ 8 000€ HT.

- l'ancienne cantine, c'est un local dangereux, à compter de septembre le local sera fermé. Il est trop coûteux de le remettre aux normes. L'idée est de récupérer l'ancienne classe et de la réaménager afin de la mettre à disposition des associations. Monsieur le Maire reconnaît que cela va générer des complications dans l'organisation. Cependant dans l'attente que cela se réalise il faudra trouver des solutions temporaires acceptables pour tous.

- renouvellement des vélos et draisennes de l'école.

- jeux de la maternelle sera réparés cette été, les pièces ont été reçues.

- On a eu une dégradation au terrain de foot, mardi soir, des jeunes ont mis le feu dans une poubelle au niveau du local extérieur des arbitres. La gendarmerie a été prévenue. Pour cet acte, nous sommes sur une dégradation de bien d'utilité publique, en utilisant un moyen dangereux et en réunion. Deux possibilités : porter plainte, les enfants ont un casier judiciaire, l'option retenue a été de réunir les familles avec les enfants concernés, les faits ont été reconnus. Un consensus a été trouvé, durant les vacances d'été ils réaliseront des heures d'intérêt général.

- Dates à retenir :

* 7 juin : foire à tout Néville, à la salle de sports

* 12 juin : assemblée générale extraordinaire pour le changement de nom de l'association Néville pour vous, en l'association les amis de l'orgue de Néville, à 18 h 00 à la salle des fêtes.

* dimanche 14/06 à 11 h 00 : fêtes des pères et mères, à la salle des fêtes.

* soirées foot : le 16 juin à 21 h, le 22 juin à 23 h et le 26 juin à 21 h, à la salle des fêtes

* Les inscriptions au concours des maisons fleuries sont en cours jusqu'au 30/06. Une visite sera réalisée dans la commune afin d'inviter les personnes possédant de jolis jardins à participer.

* 20 juin : fête de la musique à la salle des fêtes

* 26 juin fête de l'école.

* 27 juin : kermesse de Têtes de mioches, à la salle de sports

* le 13 juillet : fontaine dansante et après-midi d'activités, en lien avec l'association Têtes de mioches à la salle des fêtes, et sensibilisation sur les dangers de la trottinette, dangerosité des vélos, le téléphone au volant.

* 14 juillet au monument aux morts.

* 9 août : brocante de l'association les amis de l'orgue de Neville.

Fin de séance à 19 h 45.

Le Maire,



Le secrétaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Courcier', written over a horizontal line.